

Litige assurance / Tiers non assuré

Par **charlie69**, le 20/02/2014 à 13:25

Bonjour,

Rencontrant actuellement un problème avec mon assurance auto, je souhaiterais être conseillé sur la suite à apporter aux différents éléments qui vont suivre.

En décembre 2013, un tiers percute mon véhicule avec sa camionnette et se rend compte qu'il était en tort. Il décide alors de changer la version des faits sur le constat de sorte qu'il n'ait pas tous les torts. Evidemment, je ne signe pas le constat et rédige ma propre version sur un document annexe et envoie le tout à mon assurance.

Quelques semaines après, l'assurance me rappelle en me disant que le tiers n'est plus assuré et reste introuvable car l'adresse indiquée sur le constat n'est pas la bonne.

Voilà déjà deux mois que la situation stagne et que la seule solution proposée et évidemment celle de payer la franchise pour la réparation de mon véhicule...

Aujourd'hui la solution est totalement bloquée puisque mon assureur me dit qu'ils ne peuvent rien faire si ils retrouvent pas le tiers...

J'ai donc besoin de conseils afin de faire bouger cette situation.

Merci !

Par **louison123**, le 20/02/2014 à 14:07

Les problèmes de recours de votre assureur ne vous concernent pas, ce dernier doit vous indemniser sous déduction de votre franchise

Par **charlie69**, le 20/02/2014 à 16:59

merci pour votre réponse.